



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 13 Juin 2016

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 07 juin 2016

de Votants

L'an deux mil seize, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VOGEL, Sénateur-Maire.

Présents : M. VOGEL Jean Pierre, Sénateur-Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPE Rose-Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, M. FERRAND Jean-François, M. AVENARD Jean-François, Mme DAVID Marie-France, M. BARRE Frédéric, M. TORTEVOIS Jean-Louis, Mme RENVOISE Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, Mme GOUPIL Micheline, Mme CORMIER Claudine, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, M. BLOT Alain, M. YVON Pascal, Mme REBRASSE Dominique.

Absents ayant donné procuration : Mme PLEVER Marie Laure à M. LEMONNIER Thierry, Mme JARRY Laëtitia à Mme LECAS Amélie, M. TOURNET Bernard à Mme BELLANGER Geneviève.

Excusée : Mme ROUSSELET Rose-Marie, et M. LECESVE Loïc

Secrétaire de Séance : M. BLOT Alain

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 09 mai 2016
- Personnel : création de 2 CAE
- Subvention pour la cantine
- Fusion des Communautés de Commune : avis sur le Schéma départemental de coopération Intercommunal
- Marché publics : travaux parking rue Saint Nicolas, signalétique sur la Commune, lettrage « Salle Mélusine, porte et volets au Presbytère, mobilier au foyer des anciens, achat d'un panneau lumineux et d'une application pour Smartphone.
- Motion de soutien pour la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques de 2024
- Affaires et questions diverses : concours des maisons fleuries

Le compte rendu de la séance du 09 mai 2016 est approuvé à l'unanimité



1) Personnel :

DELIBERATION N° 2016-91 RECRUTEMENT D'UN CAE 20H PAR SEMAINE

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil de recruter un contrat aidé CAE à raison de 20h par semaine afin de renforcer l'effectif des services techniques. Cet agent aura pour fonction principale d'effectuer de la maçonnerie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Sénateur-Maire à

- *Procéder au recrutement d'un CAE à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2016 pour une durée de 1 an, renouvelable une fois.*
- *Fixer sa rémunération au SMIC soit à 9,67 € brut de l'heure*
- *Signer tous les documents nécessaires au recrutement*

DELIBERATION N° 2016-92 RECRUTEMENT D'UN CAE 28H PAR SEMAINE

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil de recruter un contrat aidé CAE à raison de 28h par semaine afin de renforcer l'effectif des services administratifs. Cet agent aura pour fonctions l'accueil et le secrétariat de la Mairie ainsi que l'informatisation de la gestion du cimetière suite à l'acquisition d'un logiciel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Sénateur-Maire à

- *Procéder au recrutement d'un CAE à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 08/06/2016 pour une durée de 1 an, renouvelable une fois.*
- *Fixer sa rémunération au SMIC soit à 9,67 € brut de l'heure*
- *Signer tous les documents nécessaires au recrutement*

2) Subvention pour la cantine :

DELIBERATION N° 2016-93 Subvention Cantine pour l'année 2016

A la demande de la trésorerie et au vu du montant, il est nécessaire de prendre une délibération d'attribution individualisée pour la subvention de la cantine et non une délibération collective comme cela a été fait par délibération n°2016-65 lors du Conseil Municipal du 11/04/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention de 25 000 euros correspondant aux frais de remboursement de personnels mis à disposition de janvier 2016 à juin 2016 ainsi qu'une participation pour l'acquisition d'un logiciel de prépaiement qui aura pour objectif de diminuer les impayés des familles. Cette somme sera versée en une seule fois dès que la délibération sera exécutoire.

3) Fusion des communautés de communes :

M. le Sénateur-Maire présente ensuite le schéma départemental de coopération intercommunale relatif à la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois.

DELIBERATION N° 2016-94 Avis sur le schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Considérant le projet de SDCI transmis par la Préfecture et reçu le 19/05/2016,

Considérant l'importance du territoire prévu (52 communes),

Considérant l'existence de différences de fonctionnement importantes et non négligeables entre les trois communautés de Communes,



*Considérant que la Communauté de Communes Maine 301 fonctionne actuellement dans un climat serein avec des couts de fonctionnement faibles et maîtrisés,
Considérant que la Communauté de Communes Maine 301 avait émis le souhait de fusionner à deux uniquement avec le Pays Marollais,*

Le Conseil Municipal, a voté à 24 voix contre et une abstention, le projet de fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois.

4) **Marché Publics :**

M. le Sénateur-Maire présente ensuite différents devis et laisse la parole à M. Corbin et Mme Guillopé pour certains devis.

DELIBERATION N° 2016-95 FABRICATION DE LETTRAGE « SALLE MÉLUSINE »

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la Métallerie ODILLARD Laurent pour la fabrication de lettrage pour la Salle Mélusine pour la somme de 1 200€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la Métallerie ODILLARD Laurent pour la somme de 1 200€ HT.

M. Corbin propose le remplacement de la vétuste porte actuelle par une porte en aluminium couleur ivoire conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

DELIBERATION N° 2016-96 FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE POUR LE PRESBYTERE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la pose et fourniture d'une porte à la salle Paroissiale pour la somme de 2 995€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la somme de 2 995€ HT.

M. Corbin propose également de remplacer les volets actuels.

DELIBERATION N° 2016-97 TRAVAUX DE MENUISERIE POUR LE PRESBYTERE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la fabrication et pose de volet battant en bois à la salle paroissial pour la somme de 3 452.50€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la somme de 3 452.50€ HT

Le foyer des anciens étant actuellement en rénovation. Il est proposé au conseil d'adopter l'achat de 14 tables et 56 chaises ainsi que d'un portant.

DELIBERATION N° 2016-98 CHANGEMENT DU MOBILIER AU FOYER DES ANCIENS

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société AEB Conseil pour l'aménagement du nouveau mobilier (tables et chaises) au foyer des anciens pour la somme de 5 991€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société AEB Conseil pour la somme de 5 991€ HT.

Il est ensuite proposé au conseil d'adopter l'achat et l'installation de 2 panneaux d'informations lumineux (1 place du Marché et 1 près de Mélusine face au collège). Un panneau sera financé par la Commune et l'autre par la Communauté de Communes Maine 301.

DELIBERATION N° 2016-99 INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société Lumiplan pour la fourniture et pose d'un panneau lumineux pour la somme de 9 300€ HT. La Commune souhaitant que les mats des panneaux soient



de couleur rouge (RAL 3004), la commune prendra donc à sa charge la plus-value concernant les 2 panneaux (772 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société Lumiplan pour la somme de 9 300€ HT et accepte le montant des plus-values pour le RAL 3004 pour la somme de 772 € HT.

DELIBERATION N° 2016-100 ACHAT D'UNE APPLICATION POUR SMARTPHONE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société Lumiplan pour l'installation d'un logiciel d'administration pour une application smartphone pour la somme de 2 150€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société Lumiplan pour la somme de 2 150€ HT.

Un tableau a été commandé à Jean-Claude PIZY pour apporter une note colorée à la salle du conseil. Il est proposé d'indemniser M. Pizy à hauteur de 100 €.

DELIBERATION N° 2016-101 FOURNITURE D'UN TABLEAU POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de Mr PIZY pour la fourniture d'un tableau dans la salle du conseil municipal à la mairie pour la somme de 100€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Mr PIZY pour la somme de 100€ TTC ;

La chaudière actuelle du logement du presbytère étant désormais hors d'usage, il convient de procéder à son remplacement. Trois devis sont proposés (chaudière de 45 KW) par M. le Sénateur-Maire.

DELIBERATION N° 2016-102 FOURNITURE ET POSE D'UNE CHAUDIÈRE POUR LE PRESBYTÈRE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise BRETEAU pour la fourniture et la pose d'une chaudière pour le logement du presbytère pour la somme de 5 513.48€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise BRETEAU pour la somme de 5 513€ HT.

DELIBERATION N° 2016-103 CHANGEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE SUR LA COMMUNE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la fourniture et la pose de panneaux pour la somme de 15 391.47€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la somme de 15 391.47€ HT.

Suite au diagnostic amiante réalisé dans le préau actuel, Mme Guillopé indique que le coût s'élève désormais à 17 000 € HT pour le désamiantage du préau de l'école élémentaire.

Il est précisé que pour supporter le surcoût et rester dans le cadre fixé par le budget d'autres projets envisagés pour 2016 pour les écoles devront être reportés.

DELIBERATION N° 2016-104 DEMONTAGE ET DESAMIANTAGE DU PRÉAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2016-78

Suite au diagnostic effectué par une société privée, il est nécessaire de revoir le devis de désamiantage. M. le Sénateur-Maire présente donc le nouveau devis pour la somme de 17 000 € HT en lieu et place du précédent devis.

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de 17 000 € HT de la société SCAREV pour le désamiantage et la démolition du préau existant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis ci-dessus.



Le four et les plaques de cuisson de la salle Mélusine étant récemment tombées en panne, il convient, afin d'honorer les futures réservations, de procéder à leur remplacement.

DELIBERATION N° 2016-105 CHANGEMENT DU FOUR ET D'UN FOURNEAU ELECTRIQUE 4 PLAQUES À LA SALLE MÉLUSINE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise AXIMA Réfrigération pour le remplacement du four et d'un fourneau électrique 4 plaques à la salle mélusine, ces derniers étant tombé en panne, pour la somme de 11 260,63 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise AXIMA Réfrigération pour la somme de 11 260,63 € HT.

Ensuite, M. Vogel propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux concernant l'aménagement du parking rue Saint Nicolas. Ces travaux sont prévus en juillet 2016 afin que le parking soit terminé pour la rentrée de septembre pour l'école privée.

DELIBERATION n°2016-106 – ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DU PARKING RUE ST NICOLAS

Suite à la consultation effectuée auprès de 7 sociétés, 4 offres ont été remises avant la fin de la limite de réception des réponses.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise PIGEON TP, société mieux disante pour la somme de 44 787,30 euros HT.

Il est précisé que les crédits ont été inscrits au budget général.

- 5) Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 :

DELIBERATION N°2016-107 MOTION DE SOUTIEN POUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 2024

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Bonnétable est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Bonnétable souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

- 6) Affaires et questions diverses :

- Concernant le lotissement de la Chevalerie, M. le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que l'éclairage fonctionne actuellement toute la nuit. Le lotissement étant privé, il a été demandé à plusieurs reprises au notaire de faire le nécessaire auprès du lotisseur. Si l'éclairage n'est pas modifié dans les prochains jours, il sera proposé au conseil municipal d'effectuer les travaux pour le compte du lotisseur et de lui refacturer.



- Mme Bellanger rappelle que les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la Mairie avant le premier juillet et que le Jury passera le 16 juillet. Comme à l'accoutumée, 4 catégories sont distinguées, elles seront communiquées aux candidats lors de leur inscription.
- M. Godet informe le Conseil Municipal des nouveaux tracés place Charles de Gaulle. Le nouveau plan de circulation, notamment l'intersection rue de Twistringén/rue Horncastle a surpris nombre d'automobilistes mais semble atteindre le but fixé : faire ralentir la circulation des véhicules descendant la rue Horncastle. Mme David fait remarquer que l'arrêt au stop de ces véhicules gêne les cars qui sortent de la rue de Twistringén en tournant à droite. M. le Maire fait remarquer qu'avant les véhicules descendant gênaient aussi mais qu'en plus au lieu d'être à l'arrêt ils roulaient et souvent rapidement.
- M. Godet s'interroge sur la législation concernant le stationnement de véhicules hors d'usage sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché le 20/06/2016

le Sénateur-Maire, Jean Pierre VOGEL

